

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

Séance du 07 juillet 2008
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 58

Tous les délégués, sauf

Absents excusés (titulaires) : Mme Mireille CABIROL DE SAINT GEORGES, M Charles MEYER-KUHN, M Pascal ROBINEAU, M Claude HOLTZMANN, Mme Marie-Antoinette HITTLER, M Christian GANGLOFF, M Edmond FABACHER, M Alfred THALMANN, M Charles SUSS, M Gérard WALTER, M Gilbert LIEHN, Mme Murielle CLAUSS, M Alphonse SIBLER,

Etaient représentés respectivement par : M Fabrice RITTER, M Nicolas NAGEL, Mme Evelyne LEDIG, Mme Marie-Claude FILSER, M Marc BRUDER, Mme Béatrice HUHNN, M Jean-Jacques BASTIAN, M Arnaud PABST,

Absents (titulaires) : Mme Adrienne KIEFFER, M Jean-Pierre METZGER, M Pascal CHRISTMANN,

DEL. N° 099/2008conseil

OBJET : Indemnités des élus pour janvier 2008 : régularisation.

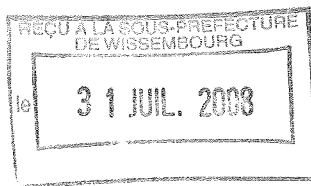
- *Vu la fusion des communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn,*
- *Vu l'avis du bureau du 30 juin 2008,*
- *Considérant la continuité de l'exercice des missions des élus de la communauté de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn, au courant du mois de janvier 2008,*
- *Vu les délibérations du conseil communautaire du 21 janvier 2008, n° 10/2008 «fixation des indemnités de fonction du président », et n°11/2008 «fixation des indemnités de fonction des vice présidents », décidant du versement des indemnités de fonction à compter du 1er février 2008,*
- *Entendu l'exposé du président,*

Après en avoir délibéré, sur proposition du président, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **de confirmer le versement des indemnités des élus des communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn, pour le mois de janvier 2008,**
- **de valider le versement des indemnités de fonction de janvier 2008, selon les conditions fixées par les élus de la communauté de communes de la vallée de la Sauer, pour le président et les vice-présidents de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,**

- de valider le versement des indemnités de fonction de janvier 2008, selon les conditions fixées par les élus de la communauté de communes de la Pechelbronn, pour le président et les vice-présidents de la communauté de communes de Pechelbronn,
- de demander à Mme la trésorière de Woerth de procéder aux versements correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 23 juillet 2008
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Jean-Marie HAAS

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a trailing stroke.

